

Accès aux droits et non-recours dans la branche Famille de la sécurité sociale : évaluation et leviers d'action



Pauline Domingo

Direction des statistiques, des études et de la recherche

Commission services publics et services aux publics – Cnis

25 novembre 2014

Des travaux sur l'accès aux prestations sociales depuis les années 70

- Emergence de la problématique de l'accès au droit parallèlement à l'augmentation des prestations sous conditions de ressources :
 - Antoinette Catrice-Lorey, *Rapports avec le public et politiques de gestion des Caisses d'allocations familiales* (1973)
 - Jean-Luc Outin, *Familles et Droits Sociaux - Les modalités d'accès aux prestations familiales* (1979).

- Diffusion de grilles d'analyse du non-recours au milieu des années 90 (Van Orschoot et Math, *Recherche et prévisions*, 1996) :
 - Non-recours primaire, secondaire, partiel, total
 - Non-recours temporaire, permanent, frictionnel
 - Trois registres d'explications du non-recours : l'institution, la prestation, l'individu

- La problématique du paiement à bon droit
 - Les indus et rappels de prestations (Chantel, Collinet, 2014)
 - La fraude



Des travaux sur le non-recours centrés sur les prestations de lutte contre la pauvreté

- Le non-recours à l'allocation de soutien familial
 - Environ 12% des allocataires sortent du dispositif faute d'avoir entamer les démarches auprès du père débiteur.
 - Une monographie analysant les rapports des éligibles aux démarches administratives
- Le non-recours aux aides au logement
 - 60% de non-recours à l'aide au logement sociale (enquête auprès de 754 personnes pauvres, CERC, 1995);
 - 5% de non-recours aux aides personnelles au logement (Simon, 2000).
- Accès aux aides facultatives
 - En 2011, 58 % des familles bénéficiaires potentielles de l'Aide aux vacances familiales ne partent que rarement ou jamais (étude auprès de 3 500 non-recourants).



Le non-recours au Rsa (1)

- Par comparaison des allocataires (Caf et Msa) aux éligibles simulés par microsimulation (modèle Myriade)
 - Les bénéficiaires représentent 67% des éligibles au Rsa activité seul simulés. Mais le modèle ne simule pas assez d'éligibles au Rsa socle.
- A partir de l'*Enquête quantitative sur le Rsa 2010-2011* (Dares) :
 - Taux de non-recours de 68% au Rsa activité seul.
 - Le non-recours au Rsa activité seul concerne davantage :
 - les couples (73%),
 - les personnes en CDI à temps plein (78%),
 - les personnes vivant au-dessus du seuil de bas revenu (76%).
- Combinaison de l'enquête Dares et de Myriade pour évaluer l'efficacité du Rsa activité seul (Domingo, Pucci, 2014)
 - Au niveau macroéconomique, impact négatif de très faible ampleur sur la pauvreté;
 - Au niveau individuel, des pertes financières non négligeables, de l'ordre de 100 euros dans le 1^{er} décile de niveau de vie.



Le non-recours au Rsa (2)

- Les raisons du non-recours (enquête Dares)
 - Connaissez-vous le Rsa? (1)
 - Oui car je l'ai déjà perçu (35%)
 - Non, jamais entendu parlé (11%)
 - Oui (estime connaître le Rsa) (54%) => Pensez-vous y être éligible?
 - Dont 19% sont sûrs de ne pas pouvoir y être éligible
 - Dont 35% n'excluant pas d'être éligible
- => pourquoi ne pas l'avoir demandé?
- Manque de connaissance (68%),
 - Se débrouiller autrement (42%),
 - Par principe (27%),
 - Démarches trop compliquées (20%) ,
 - N'a pas eu le temps (11%),
 - Va changer de situation (10%).



Le paiement à bon droit : les travaux sur les indus et rappels de prestations

- Les indus et rappels nets :
 - En 2013, 700 000 allocataires avec un indu net de Rsa et près de 2 millions avec un rappel net.
 - En 2013, 1,3 million d'allocataires avec un indu net d'aides au logement et 1,6 million avec un rappel net.
- Les motifs d'indus/rappels :
 - « Inévitable » lié à des délais de gestion incompressibles;
 - Changements familiaux et professionnels.
- Les allocataires les plus concernés par les indus/rappels nets :
 - Les allocataires en emploi ou au chômage;
 - Les jeunes et les étudiants.



Les leviers pour lutter contre le non-recours et améliorer l'accès au droits



- Une recherche action en Caf de Gironde (Okbani, 2013) :
 - Mise en place d'une expérimentation : le groupe traité reçoit une information ciblée sur son éligibilité (par courrier, mail ou SMS).
 - La recherche de non-recourant dans les fichiers administratifs : une requête qui se trompe dans près de deux cas sur dix (risque de sur-recours).
 - Les allocataires avertis de leur potentielle éligibilité ouvrent plus souvent des droits au Rsa que le groupe témoin, mais pour des montants plus faibles.
- La simplification des démarches:
 - Réduction des pièces justificatives;
 - Dématérialisation;
 - Recherche d'infos auprès d'autres organismes (Pôle emploi, DGFIP).
- La simplification de la réglementation
- L'information et l'orientation : le rendez-vous des droits et le projet PROGRESS